Délibération n°2022/47

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement,

Objet : Création du Diplôme Universitaire « Matériaux et composants pour l'Ingénieur »
Le Conseil d'Administration approuve la création du Diplôme Universitaire « Matériaux et composants pour l'Ingénieur », la maquette budgétaire annexée à la présente délibération ainsi que le tarif de 3 500 € par étudiant par an pour l'année universitaire 2022-2023.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Présents : 13
Pouvoirs : 7

Pour : 10
Contre : 5
Abstention : 5

Ronan STEPHAN

Troyes, le 20 octobre 2022
Le président du conseil d'administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 21/10/2022
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 21/10/2022